

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achilles-
Cartier

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

M. Julien Henault-Ratelle
Arrondissement de
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Le 21 décembre 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE237064001

Conclure deux (2) ententes-cadres avec le regroupement formé par Affleck de la Riva architectes s.e.n.c., DWB Consultants et EFEL Experts-conseils inc. (lots 1 et 2) pour les services professionnels en architecture et ingénierie, pour une période de 4 ans, avec une (1) option de prolongation de 12 mois – (Montant estimé des ententes : 7 412 194,22 \$, taxes incluses (contrats : 5 701 687,86 \$ + contingences : 1 140 337,57 \$ + incidences : 570 168,79 \$) – Appel d'offres public (23-20147) - (2 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE237064001

Conclure deux (2) ententes-cadres avec le regroupement formé par Affleck de la Riva architectes s.e.n.c., DWB Consultants et EFEL Experts-conseils inc. (lots 1 et 2) pour les services professionnels en architecture et ingénierie, pour une période de 4 ans, avec une (1) option de prolongation de 12 mois – (Montant estimé des ententes : 7 412 194,22 \$, taxes incluses (contrats : 5 701 687,86 \$ + contingences : 1 140 337,57 \$ + incidences : 570 168,79 \$) – Appel d'offres public (23-20147) - (2 soumissionnaires)

À sa séance du 29 novembre 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de Services professionnels de plus de 2 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*

Lot 1 - Projets de parcs

- *écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*
- *écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Lot 2 - Projets de parcs et autres

- *écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*
- *une seule soumission conforme reçue comme suite à un appel d'offres.*

Le 6 décembre 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et planification des immeubles ont d'abord expliqué que la Ville fait appel à des firmes externes d'ingénierie et d'architecture dans le cadre de certains projets, qui nécessitent l'expertise d'une équipe multidisciplinaire. Le regroupement de firmes sera appelé à intervenir à chacune des étapes des projets, c'est-à-dire des phases de conception et de construction ainsi que pour la période de garantie. Il s'agit, entre autres, de réaliser des études préliminaires, de préparer des plans et devis ainsi que des documents d'appel d'offres ou d'assurer la surveillance des travaux. Le contrat prévoit également des services additionnels. Il faut savoir que les projets peuvent être répartis sur l'ensemble du territoire et que les équipes peuvent être affectées à plus d'un projet à la fois. Selon les clauses du contrat, le mode de rémunération est mixte, c'est-à-dire que les services de base sont à pourcentage et que les services additionnels sont à taux horaire.

Les personnes invitées ont ensuite passé en revue les différentes étapes de l'appel d'offres, publié du 30 août au 10 octobre 2023. Durant cette période, un addenda a été émis pour élargir à dix ans, plutôt que cinq ans, l'échéance au cours de laquelle un projet de taille similaire a été réalisé par les firmes. Parmi les 12 preneurs du cahier des charges, deux regroupements ont déposé une soumission. La principale raison de désistement évoquée est un manque de disponibilité des ressources. Concernant les soumissions, celles-ci ont été évaluées selon le système de pondération à deux enveloppes. Pour l'un et l'autre des lots, c'est le regroupement Affleck de la Riva architectes s.e.n.c., DWB Consultants et EFEL Experts-conseils inc., qui a remporté le contrat. Pour le lot, le consortium a obtenu une note finale nettement plus élevée, avec une offre qui présente un écart de (-23,6 %) avec l'estimation et de 66,5 % avec le second regroupement. En ce qui a trait au lot 2, l'adjudicataire était le seul soumissionnaire conforme avec un prix qui est de (- 24 %) inférieur à la dernière estimation. L'analyse de ces écarts révèle que l'adjudicataire s'est montré très compétitif sur les honoraires à pourcentage. Les écarts pour les honoraires à taux horaires sont acceptables, selon les responsables.

Il est important de préciser qu'un même regroupement pouvait déposer une offre pour plus d'un lot, mais qu'il devait présenter des équipes distinctes. Conformément à cette règle, le regroupement Affleck de la Riva architectes s.e.n.c./ DWB Consultants/ EFEL Experts-conseils inc. a proposé des professionnels différents pour l'un et l'autre des lots. À l'instar du comité de sélection, le Service a recommandé de leur attribuer les contrats puisque le consortium a obtenu le plus haut pointage final pour les deux lots.

Durant la période de questions qui a suivi la présentation, la Commission a demandé des clarifications sur les différences entre le lot 1 et le lot 2. D'après les responsables, ce sont essentiellement des projets à vocation patrimoniale situés dans des parcs. Le Service a jugé bon de séparer le contrat en deux lots en raison principalement de la valeur des projets, qui s'élève à plusieurs millions. Il est préférable d'avoir des équipes différentes pour éviter de les surcharger. D'autre part, les commissaires ont également demandé pourquoi avoir fait passer de cinq à dix ans le délai de réalisation de projets similaires. En réponse, Service a expliqué que les projets de référence devaient avoir des qualifications dans les domaines agricole et patrimonial. Cette expertise étant plutôt nichée, il était préférable d'étendre la période à dix ans afin d'avoir un plus grand bassin de soumissionnaires. Enfin, la Commission a demandé d'ajouter au sommaire décisionnel la liste prévisionnelle des projets pour chacun des lots.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et planification des immeubles pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de Services professionnels de plus de 2 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*

Lot 1 - Projets de parcs

- *écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*
- *écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Lot 2 - Projets de parcs et autres

- *écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*
- *une seule soumission conforme reçue comme suite à un appel d'offres;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE237064001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.